

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1160 expulsant certains individus du territoire de la cote française des somalis

n° 1160

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable 1 la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Meussa Abdi, Somali Habar Awal. Bah . 17 ans belé Zeïla, fils de Abdi Gou Aïcha Karboch (vaga bondage) : Nour Moussa, Somali Darot Medjertin, 19 ans, né à Mogadiselo, de Moussa Olo et de Rahama Ali (vagabondage) ; Daher Hadii. Somali Gadaboursi Abrin, 5 ans, né à Zellu, fils de Hadji Farah et de Magano Warsumé (déserteur) ; Ibrahim Mohamed, Somali Habar Awal. Diibril Abbokor, 22 ans, né à Zeïla, fils de Mohamed Guellé et de Halimo War SHRLLE (sort de prison) : Abdi Adad, Somali Habur Younis, 20 ans, né et Vu à largueïssa, fils de Adad Ali de Ambaro Donlé : rians Garcin) : Salah Elevé, Somali Habar Younis, 22 ans, né à Zeïlu, fils de Eleve Ahmed et de Fatma Egal (arcin) : Abdou Mousse, Somali Habar Awal, Djibril Abbokor, 16 ans, né à Zeïla, fils de Mousse Ildid et de Adsan Kahin (Vaou bondage) : Ahmed Dekeveé, Somali Issa Mamassan, Bah Darahiman., 59 ans, né à Zeïla, fils de Dekevé Ali et de Amina Guedid (vagabondage) : Ilassan Aden, Somali Habar Awal, ne à Marwein., fils de Aden Djama et de Sidellou Boni (larcin) : Mohamed Djama, Somali Habar Awal, Rer loch, 20 ans, né à Zeïla, fils de Djama Ahmed et de Fatima Bouni (vagabondage) : Nadji Hussein, Arabe Zeïdi, 30 ans, né à Amar, fils de Hussein Yahya et de Saleh bint Saleh (expulsé de Madagascar) ; Suid Abdou, Arabe Akbari, 42 ans, ne à Hlaïfan. fils de Abdou Kalim et de Fatima (expulsé de Madagascar) : Kaïd Ali. Arabe Bédani, 55 ans, né à Badan. fils de Ali Ahmed et de India (détenteur de faux papiers) : Ibrahim Ragué, Dankali Ankalla, 2 ans, né à Assab, fils de Ragué Aden et de Nassera Abdallah (immigrant clandestin venant d'Obock) : Ali Abdallah. Dankali Ankalla, 18 ans, né à Assab, fils de Abdallah Alr et de Kadidja Mohamed (immigrant clandestin venant d'Obock) : Ibrahim Nasser. Dankali Afhara., 17 ans, né à Baïloul, fils de Nasser Abakari de Madima Assia (immigrant clandestin venant d'Obock) Ahmed Dini, Dankali Adaël Chéka, 50 ans, né en Ervthrée, fils de Dini Mohamed et de Assia Mohamed (immigrant clandestin venant d'Obock) : Amina Ahmed, Ethiopienne Gala, 21 ans, née à Baté. fille de Ahmed Mohamed et de Zahima Ali (immigrante clandestine venant d'Obock)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

le gouverneur p.h.siriex